



MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS PROCÈS VERBAL

COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous du 17 novembre 2025 à compter de 19 h à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

O-171125-277 Autorisation pour le Rallye Perce Neige 2026

Considérant que le coordonnateur du Rallye Perce Neige 2026 a soumis une demande à la municipalité de Grand-Remous pour une épreuve de course automobile chronométrée, sur le chemin Bourque, le vendredi 6 février 2026, de 17 h 15 à 22 h ;

Considérant que le tracé proposé est identique à celui utilisé lors de l'édition précédente et que le comité organisateur s'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des résidents, des participants et des spectateurs ;

Considérant que la municipalité reconnaît l'importance de cet événement sportif pour la communauté et souhaite soutenir sa tenue dans des conditions sécuritaires ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère **Nelly Lafontaine** et il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise la tenue du parcours Grand-Remous du Rallye Perce Neige 2026 sur le chemin Bourque, le vendredi 6 février 2026, de 17 h 15 à 22 h, ainsi :

- Que l'organisateur soit tenu de respecter toutes les mesures de sécurité et d'avertir les résidents touchés, conformément aux informations et au plan transmis à la municipalité ;
- Que le contrôle de l'accès au chemin pour la durée de l'épreuve soit autorisé afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de l'événement ;
- Que la présente résolution serve de confirmation officielle de l'autorisation accordée par le conseil municipal.

Nathalie Laviolette
Directrice générale

Donné à Grand-Remous ce 18^e jour du mois de novembre 2025.

Veillez prendre note que le procès-verbal du 17 novembre 2025 sera adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025.